

Cet hiver, le risque de pénurie d'électricité est réel.

Agissons tous ensemble !

Une pénurie d'électricité ? Comment est-ce possible ?

Une pénurie d'électricité survient lorsque la production diminue fortement et que l'électricité ne peut être importée en quantité suffisante pour satisfaire la demande des consommateurs.

Les autorités fédérales et Elia, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, veillent en permanence à l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité dans notre pays. A l'approche de cet hiver, nous nous trouvons dans une situation délicate. D'abord, la fermeture de centrales nucléaires a entraîné une réduction considérable de notre production. Ensuite, la perspective d'un hiver marqué par une période prolongée de grand froid sur toute l'Europe et l'absence de vent, limiterait nos possibilités d'achat d'énergie auprès des pays voisins. Le risque de pénurie d'électricité est donc bien réel.

Sauf incident imprévu, nous pouvons détecter un risque de pénurie et l'anticiper. Stocker l'électricité en grande quantité est malheureusement impossible. Il revient donc à chacun d'entre nous d'agir afin de réduire au maximum notre consommation d'électricité dès l'annonce d'une pénurie imminente. Nous savons que brancher trop d'appareils en même temps sur une prise à la maison fait sauter le fusible ou le disjoncteur. Il en va de même au niveau du pays ! Si nous consommons trop par rapport à ce qui est disponible sur le réseau, l'alimentation est coupée pour éviter les problèmes techniques à grande échelle.

Des solutions préventives existent.

Nous devons tout faire pour éviter un délestage local ou même un black-out général ! Le gouvernement fédéral a déjà entrepris des démarches.

Renforcer la production par d'autres moyens que le nucléaire (réserve stratégique), renforcer les accords pour les importations, équilibrer le marché de l'électricité sont des mesures déjà en cours de réalisation. Mais ces actions ne seront peut-être pas suffisantes surtout si nos voisins européens doivent également faire face à de mauvaises conditions climatiques induisant une forte hausse de leur consommation.

Ainsi, en cas de risque de pénurie, des mesures d'interdiction et de réduction de la consommation à grande échelle seront prises :

- les administrations, les entreprises, les commerces seront invités à diminuer drastiquement leur consommation ;
- les éclairages publics de monuments, des autoroutes pourront être éteints, ainsi que les éclairages décoratifs extérieurs qu'ils soient publics, commerciaux ou résidentiels ;
- la réduction du trafic des transports publics (trains, trams, métros) pourra être envisagée également.

Mais nous aurons aussi besoin de vous ! En réponse à une situation exceptionnelle, il convient que tous nous apportions notre pierre à l'édifice.

Le plan de délestage ? Pourquoi ?

Le délestage est la mesure ultime pour éviter un black-out généralisé.

Si toutes les mesures préventives ne parvenaient pas à réduire suffisamment la consommation générale d'électricité du pays, il n'y aurait pas d'autre solution que de forcer cette réduction en coupant l'alimentation électrique de certaines régions. Ces coupures momentanées, lors du pic de consommation de fin de journée (entre 17h00 et 20h00), c'est ce que nous appelons « plan de délestage ».

Un délestage, ensemble nous pouvons aider à l'éviter.

Si chacun d'entre nous fait un effort pour réduire sa consommation, nous pouvons contribuer à éviter les délestages !

Cela vaut aussi bien pour les résidents des communes concernées par un délestage potentiel que pour les autres. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Agissons donc pour nous-mêmes si nous et nos enfants sommes directement concernés, mais aussi pour nos grands-parents, famille ou amis, entreprises qui pourraient l'être également.

7 jours avant un risque avéré de pénurie, les ministres compétents avertiront la population de la nécessité de réduire sa consommation d'électricité. Et en dernier ressort, si les efforts de chacun n'ont pas été suffisants, ils décideront la veille du jour de la pénurie quelles sont les cabines de distribution qui seront coupées en électricité. Ces cabines sont regroupées en six « tranches » réparties sur l'ensemble du pays.

Vous serez donc informés 24 heures à l'avance du fait que vous risquez d'être privés d'électricité le lendemain, entre 17 et 20h environ. Vous aurez donc la possibilité de vous y préparer.

Vous trouverez de plus amples informations concernant le risque de pénurie en Belgique et la manière d'agir pour l'éviter sur le site internet www.economie.fgov.be.

Je me prépare

Que faire avant une coupure d'électricité annoncée ?

1. Réduisez le risque de pénurie et évitez une coupure en économisant l'électricité par quelques gestes simples.

2. Préparez-vous à une coupure de courant

Evitez les gaspillages et diminuez votre consommation

- Eteignez l'éclairage inutile.
- Abaissez la température de vos thermostats et enfilez un pull.
- Eteignez les appareils électriques en veille en débranchant la prise.
- Utilisez fer à repasser, lave-linge, sèche-linge, cuisinière électrique, micro-ondes, lave-vaisselle, aspirateur, seulement si c'est indispensable. Utilisez ces appareils de préférence après 22h00.
- Incitez vos amis à faire de même.

Quand une coupure d'électricité est prévue pour plusieurs heures :

- Chargez votre GSM (mais gardez à l'esprit que les réseaux de téléphonie mobile et fixe peuvent être perturbés durant une panne électrique).
- Préparez un kit d'urgence : radio à piles, lampe torche électrique et bougies ou bougies chauffe-plats (toujours placées dans des supports adéquats), médicaments, couvertures, vêtements chauds,...
- Prévoyez de la nourriture à consommer froide et des bouteilles thermos d'eau chaude (p.ex. pour les biberons des jeunes enfants).
- Gardez votre congélateur fermé (3h à 4h de coupure d'électricité ne suffisent pas à dégeler les aliments) et conservez-y un sac à glaçons qui vous servira d'indicateur de contrôle après une coupure d'électricité.
- Prévenez vos proches et vos voisins vulnérables.
- Le jour de la coupure annoncée, si un membre de votre famille doit disposer de matériel médical électrique spécifique, conduisez-le à l'hôpital.

Attention !

Si vous achetez un groupe électrogène, faites-le installer par un professionnel pour limiter le risque de court-circuit. Plus le groupe est puissant, plus ce risque est élevé.

Que faire pendant une coupure d'électricité annoncée ?

Quelques conseils pour mieux vivre une coupure d'électricité

- Débranchez les appareils électriques sensibles (TV, ordinateur) pour éviter les dégâts dus à une surtension au rallumage.
- Pour les mêmes raisons, réglez le thermostat de votre chaudière sur le minimum.
- Limitez vos déplacements en voiture.
- Restez à l'écoute des médias (via une radio à piles ou votre autoradio).

- Privilégiez les lampes torches (ou des bougies chauffe-plats) aux bougies.
- Placez les bougies (ou des bougies chauffe-plats) dans un support approprié et sur une surface incombustible. Ne les laissez jamais sans surveillance et éteignez-les avant d'aller vous coucher.
- Évitez d'ouvrir inutilement votre frigo ou votre congélateur.
- Téléphonez seulement en cas de réelle nécessité pour ne pas saturer le réseau (lors d'une coupure de courant, le trafic téléphonique peut subir des dérangements).
- Fermez portes et fenêtres pour conserver la chaleur de vos pièces.
- Si vous chauffez au gaz, au pétrole, au charbon ou au bois, gardez une aération de la pièce suffisante pour éviter l'asphyxie au monoxyde de carbone.
- Gardez un interrupteur en position « allumé » pour savoir quand le courant sera rétabli.

Que faire après une coupure d'électricité ?

Une fois le courant rétabli, tenez compte des conseils suivants.

- **Afin d'éviter tout risque de nouvelle coupure**, n'allumez pas tous vos appareils électriques en même temps. Laissez le système électrique se stabiliser, vous éviterez ainsi une surcharge.
- Vérifiez l'état de la nourriture dans les réfrigérateurs et congélateurs. Si vous suspectez une détérioration, jetez-la ! Il en va de votre santé !
 - Par mesure de contrôle, placez un sac à glaçons au congélateur. Si les glaçons ont fondu puis gelé à nouveau, le risque est grand que la nourriture soit avariée.
 - Sachez que des aliments peuvent demeurer congelés pendant 24 voire 36 heures si la porte du congélateur est restée fermée. Dans ce cas, vous pouvez encore consommer la nourriture sans danger.
- Si durant la coupure de courant, vous avez utilisé votre kit d'urgence (voir conseil « que faire avant une coupure d'électricité »), veillez à le compléter en prévision d'une nouvelle situation d'urgence.
- Prenez des nouvelles de vos proches et de vos voisins vulnérables.

Attention ! Si vous disposez d'un générateur de secours, vous devez cesser de le faire fonctionner quand le courant se rétablit. Débranchez-le afin d'éviter un court-circuit.